

	Horaires	Âges	Lieux
du 26 février au 2 mars			
Activités sportives			
Ski alpin (repas tiré du sac)	de 8 h à 17 h	de 8 à 14 ans	Palais Omnisports Joseph Claudel
Tennis de table	de 14 h à 16 h	de 7 à 14 ans	Gymnase René-Perrin
Activités culturelles			
Premier Pas à la batterie	de 10 h à 12 h	de 6 à 12 ans	Ecole de batterie TAMA 57 rue d'Alsace
Ludothèque	de 14 h à 16 h	de 4 à 6 ans	Maison de l'Enfance Françoise-Dolto
du 5 au 9 mars			
Activités sportives			
Multi activités neige (repas tiré du sac)	de 9 h à 17 h	de 8 à 12 ans	Palais Omnisports Joseph Claudel
Activités culturelles			
Découverte cirque et trampoline	de 10 h à 12 h	de 3 à 5 ans	Ecole des Nez Rouge, Espace Louise Michel (salle du RDC)
	de 14 h à 16 h	de 6 à 12 ans	
Ludothèque	de 14 h à 16 h	de 4 à 6 ans	Maison de l'Enfance Françoise-Dolto

Tarifs passeports vacances			
Lettres	Forfait 5 jours	Forfait 5 jours Ski alpin avec prêt de matériel	Forfait 5 jours Multi activités neige
A	10 €	80 €	20 €
B	15 €	96 €	30 €
C	20 €	110 €	40 €
D	25 €	135 €	50 €
Ext1	25 €	135 €	50 €
Ext 2	30 €	280 €	60 €

Renseignements et inscriptions

Ville de Saint-Dié-des-Vosges
Accueil de l'Hôtel de Ville - Place Jules-Ferry
88100 Saint-Dié-des-Vosges cedex - 03 29 52 66 66

Accueil du public

Du lundi au vendredi : de 8 h à 18 h 30.
Le samedi : de 10 h à 12 h

Plus d'infos sur www.saint-die.e



Sports, Loisirs, Évasion

du 26 février
au 9 mars 2018

Les Passeports vacances

du 26 février au 9 mars 2018



Sports, Loisirs, Evasion, est un dispositif qui permet aux enfants âgés de 6 à 14 ans de découvrir des activités sportives, culturelles et de loisirs. Suivant un thème défini à la semaine, les enfants pourront être accueillis à la semaine avec repas, à la journée avec repas ou à la demi-journée au Parc des Sports Edmond et Jean-Woehrlé. Cette action, dont les tarifs sont adaptés aux ressources des parents grâce à la carte Cité Pass', complète les Passeports Vacances ouverts aux plus jeunes, dès 4 ans. Encadrés par des animateurs professionnels, les petits comme les plus grands pourront s'occuper pleinement !

David Valence

Maire de Saint-Dié-des-Vosges
Vice-Président de la Région Grand Est

Programme des activités

Du 26 février au 2 mars		Thème : «Sciences et Jeux»	
Exemples d'activités	Sport	Badminton, jeux de ballon, jeux d'opposition...	
	Loisirs Culture	arts du cirque, grand jeux, ateliers créatifs, danse, activités scientifiques, BD et Manga.	
Fil rouge	Sciences et impro		
Aquanova América	Mardi après-midi		
Sortie	Mer. 28 : Le Vaisseau à Strasbourg		
Petit Déjeuner Parents / Enfants	Vendredi 2 dès 7 h 30 salle d'accueil école P. Elbel		
Du 5 au 9 mars		Thème : «La neige sous toute forme»	
Exemples d'activités		Badminton, jeux de ballon, tennis de table, escalade...	
		Grands jeux, ateliers créatifs, danse, expression corporelle...	
Aquanova América	Mardi après-midi		
Sorties	Lundi, mercredi et vendredi après-midi : luge-bob, raquette, ski de fond... Jeudi 8 : à déterminer		
Petit Déjeuner Parents / Enfants	Vendredi 9 dès 7 h 30 salle d'accueil école P. Elbel		

Je soussigné(e).....

père, mère, ou tuteur, autorise

- mon fils
 ma fille

à participer aux activités Sport, Loisirs, Évasion et/ou des Passeports vacances et certifie qu'il (elle) est apte médicalement à suivre ces activités.

En outre, j'autorise le personnel qualifié à faire soigner mon enfant et à faire pratiquer toute intervention d'urgence, selon les prescriptions du corps médical consulté et je m'engage, s'il y a lieu, à rembourser la Municipalité du montant des frais médicaux.

Conformément au décret n° 2002-538 du 12 avril 2002 relatif à l'obligation d'assurance responsabilité civile relative aux accueils de mineurs, mentionnée à l'article L227-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles :
> La Ville a contracté les assurances nécessaires pour garantir :

- les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile
- celle des participants aux activités
- celle de son personnel
- l'indemnisation des dommages corporels des participants, si la responsabilité de la Commune est engagée (les frais médicaux restent à la charge de la Sécurité Sociale des parents, ou de leur assurance mutuelle)
- les frais de secours
- les locaux et leur contenu en cas d'incendie - explosion - vol - dégâts des eaux...
- les dommages causés par les véhicules utilisés

> Nous informons les parents, qu'ils ont intérêt à souscrire pour leur(s) enfant(s) un contrat d'assurance de personnes, destiné à couvrir les dommages corporels auxquels peuvent les exposer les activités pratiquées. (individuelle accident - extra scolaire - multirisque - accidents de la vie...)

Pour votre information, des reportages photographiques seront effectués. Les photographies pourront illustrer les documents émis par la Municipalité.

à signer, précédé de la mention «lu et approuvé»

Tarifs, modulés selon la carte Cité Pass'

Tarifs Sports, Loisirs, Évasion			
Lettres	demi-journée	journée avec repas	semaine (journée avec repas)
A	5 €	12 €	55 €
B	7 €	14 €	65 €
C	9 €	16 €	75 €
D	11 €	18 €	85 €
Ext 1	11 €	18 €	85 €
Ext 2	13 €	22 €	105 €

Lieu d'activité :

- Ecole Paul-Elbel
Rue Thurin
88100 Saint-Dié-des-Vosges

Horaires

- journée avec repas :
accueil de 7 h 30 à 9 h, retour de 17 h à 18 h 30
- demi-journée sans repas (matin) :
accueil de 7 h 30 à 9 h, retour à 12 h
- demi-journée sans repas (après-midi) :
accueil de 13 h 30 à 14 h, retour de 17 h à 18 h 30

Matin ou après-midi : choix entre plusieurs activités sports ou loisirs culture.

La grande sortie est uniquement comprise dans les inscriptions à la semaine ou minimum 3 jours d'inscription sur cette même semaine.

La Ville de Saint-Dié-des-Vosges se donne le droit d'annuler, de modifier ou de déplacer une activité en fonction des conditions climatiques ou de toutes autres contraintes extérieures.